



**CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 10 juin 2025**

**6^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CONSEIL DE
QUARTIER DE SILLERY, tenue le mardi 10 juin 2025, au Centre
communautaire Noël-Brulart, 1229, avenue du Chanoine-Morel, salle 213.**

(12 pages)

PRÉSENCES

M ^{me} Janet Drury	Présidente (2026)
M. Julien Roy	Vice-président (2026)
M. Luc Trépanier	Secrétaire (2027)
M. Hugues Beaudouin	Trésorier (2026)
M ^{me} Anna Cividino	Administratrice (2026)
M ^{me} Mary Shee	Administratrice (2027)
M. Patrick Lamontagne	Administrateur (2027)
M. Pierre Gagnon	Administrateur (2026)

Membre sans droit de vote

M^{me} Maude Mercier-Larouche
Conseillère municipale, district
Saint-Louis-Sillery et présidente
de l'Arrondissement

IL Y A QUORUM

ABSENCES

Aucune absence

AUTRES PRÉSENCES

M^{me} Cristina Bucica
Conseillère en consultations
publiques

M^{me} Junie Lecoq
Secrétaire de rédaction

45 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

1.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 03
2.	Adoption et suivis du procès-verbal de la rencontre du mardi 13 mai 2025	19 h 05
3.	Assemblée publique de consultation et demande d'opinion – Utilisation temporaire d'un café-terrasse - Maison Smith (2012, chemin Saint-Louis) (R.C.A.3V.Q. 393) <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du dossier • Période de questions et commentaires du public • Période de questions et commentaires des administrateurs du conseil de quartier • Recommandation du conseil de quartier 	19 h 07
4.	Assemblée publique de consultation - Projet résidentiel au 1313-1323, avenue Maguire) (R.C.A.3V.Q. 393) <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de l'assemblée de consultation et mot d'introduction par l'élue • Mise en contexte par le chargé de projet • Présentation du projet par le promoteur • Présentation de l'objet de la consultation : les autorisations spéciales et les conditions de réalisation par la conseillère en urbanisme • Période de questions et commentaires du public • Clôture de l'Assemblée de consultation et retour à l'assemblée du conseil de quartier 	19 h 36
5.	Information de la conseillère municipale	21 h 26
6.	Questions et commentaires du public et des administrateurs	21 h 32
7.	Activités et suivis <ul style="list-style-type: none"> • Mobilité et environnement - Balade à vélo avec nos élu.es - Comité de liaison du projet de tramway - Réaménagement de l'avenue Charles-Huot <ul style="list-style-type: none"> • Urbanisme et aménagement • Histoire, patrimoine et culture • Communautaire, parcs et loisirs 	21 h 44
8.	Fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat • Trésorerie 	22 h 02
9.	Divers	22 h 04
10.	Levée de l'assemblée	22 h 04

Procès-verbal

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente, M^{me} Drury, préside l'assemblée qui débute à 19 h 03. Elle fait la lecture de l'ordre du jour.

M. Julien Roy propose et M. Hugues Beaudoin seconde l'adoption de l'ordre du jour de ce mardi 10 juin 2025.

2. Adoption et suivis du procès-verbal de la rencontre du mardi 13 mai 2025

RÉSOLUTION 25-CA-23

M. Julien Roy propose et Mme Anna Cividino seconde l'adoption du procès-verbal de la rencontre du mardi 13 mai 2025.

3. Assemblée publique de consultation et demande d'opinion – Utilisation temporaire d'un café-terrasse - Maison Smith (2012, chemin Saint-Louis) ([R.C.A.3V.Q. 393](#))

Le conseil de quartier recommande au *conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge* d'adopter le règlement avec les modifications suivantes :

- Exiger l'aménagement du café-terrasse sur une surface végétalisée, comme présentement, ne pas offrir le choix d'être aménagé sur une surface composée d'un matériau dur comme une tuile de béton ou un plancher de bois.

- S'assurer que cet espace vert, qui est un lieu de rassemblement apprécié par les citoyens, reste la propriété de la Ville et évaluer la possibilité de l'attribuer à un zonage de parc ou récréotouristique.

RÉSOLUTION 25-CA-24 (Voir annexe 1)

4. Assemblée publique de consultation - Projet résidentiel au 1313-1323, avenue Maguire) ([R.C.A.3V.Q. 393](#))

Étant une séance à part, le rapport pour le 1313-1323 Maguire n'a pas besoin d'être inclus dans le PV.

Le gouvernement du Québec adopte en 2024 la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation. L'article 93 de la Loi 31 permet à la Ville d'autoriser, avant le 21 février 2027, **un projet majoritairement résidentiel, de 3 logements et plus, qui déroge à la réglementation d'urbanisme en vigueur**. Pour cette raison, la consultation est animée par M^{me} Mercier-Larouche et il n'y a pas de demande d'opinion au Conseil de quartier. Le rapport de la démarche de participation publique et des documents connexes sont publiés ici :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=929>

5. Information de la conseillère municipale

- **Nouveau directeur SDC Maguire** : M^{me} Mercier-Larouche souligne la présence du nouveau directeur général de SDC Maguire, M. Brian Aubé. Elle fait également part de l'événement « les printanières de Maguire » qui a eu lieu le 30 mai 2025 : sous un soleil radieux, la foule était nombreuse pour profiter

des saveurs et de l'animation artistique offertes à l'extérieur comme à l'intérieur des boutiques de cette superbe artère commerciale de Jean-Talon.

Voir plus d'informations sur l'événement :

<https://quebec.quefaire.com/evenements/les-printanieres-de-maguire/>

- **Grand défi Pierre-Lavoie** : faire attention au site de la Ville, par rapport aux secteurs enclavés temporairement pendant l'événement.

Voir plus d'informations sur le site de la Ville :

https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/espace-presse/actualites/fiche_autres_actualites.aspx?id=33396

- **2003 Chemin Sainte-Foy** : la Ville avait donné un permis d'occupation temporaire de 2 ans qui avait expiré en février 2025. Une prolongation de trois mois a été octroyé, étant donné que des travaux ne peuvent pas se réaliser pendant l'hiver. Ainsi, depuis mai, le délai est expiré, il est donc temps de débiter le projet. Pour donner suite à l'avis d'infraction stipulée par la Ville de Québec, ils ont clôturé le stationnement.

6. Questions et commentaires du public et des administrateurs

- **Tonte dans le secteur proche du Parc Du Buisson** : M. Labrecque, un habitant proche du Parc Du Buisson explique que de sa clôture jusqu'à la rue, la tondeuse n'a pas encore été passée, comme l'année dernière.



- **Plan de circulation** : Un citoyen était venu pour s'informer sur l'existence d'un plan de circulation pour l'avenue Maguire, notamment par rapport aux rues adjacentes et aux impacts des sens de circulation (pour les stationnements, les livraisons, etc.).

7. Activités et suivis

• Mobilité et environnement

- **Balade à vélo avec nos élu.es** : le 31 mai 2025 a eu lieu l'événement « Balade à vélo avec nos élu.es », qui fut un grand succès.

- **Comité de liaison du projet de tramway** : Relance du comité de liaison dans le cadre du projet de tramway. Une première rencontre a eu lieu avec

une douzaine de conseils de quartier et d'autres acteurs du milieu. Le comité se réunira deux fois par année et aura pour mandat d'informer les citoyens sur les travaux à venir. Les concepteurs du projet sont actuellement à l'étape de recrutement de personnel, en prévision des prochaines phases. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du décret émis par le gouvernement du Québec incluant une recommandation du rapport de consultation sur le projet de tramway publiés par le **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement** (BAPE).

- **Réaménagement de l'avenue Charles-Huot** : Des citoyens ont exprimé de l'incompréhension lors de la séance d'information. L'appel d'offres est désormais terminé et certains participants ont manifesté le souhait d'avoir accès aux plans du projet, notamment en raison d'inquiétudes concernant les 16 places de stationnement situées entre la rue **Marie-Victorin** et la rue **Noury**. Or, la Ville ne partage habituellement pas ces plans directement. Toutefois, il est possible de consulter l'ensemble des documents liés à l'appel d'offres sur le site du SEAO (Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec).

- **Urbanisme et aménagement**

Aucun élément n'a été abordé dans ce point.

- **Histoire, patrimoine et culture**

Aucun élément n'a été abordé dans ce point.

- **Communautaire, parcs et loisirs**

Aucun élément n'a été abordé dans ce point.

8. Fonctionnement, secrétariat et trésorerie

- **Secrétariat**

Aucun élément n'a été abordé dans ce point.

Cependant, en septembre prochain, le nouveau secrétaire sera M. Julien Roy. Une réorganisation des postes sera alors proposée.

- Trésorerie

Conseil de Quartier de Sillery État des revenus et dépense au 2025-06-10				
Compte opérations				
Date	Description	Montant	Solde	Explications
2025-05-07	Solde		1 349,36 \$	
2025-05-13	Secrétariat	(130,00 \$)		Paiement de la rédactrice, Rapport annuel
2025-05-22	Dépôt P.S.Routière	3 000,00 \$		Transfert d'une école projet sécurité routière
2025-05-22	Dépôt P.S.Routière	6 000,00 \$		Transfert de 2 écoles projet sécurité routière
2025-05-23	Virement Éparg.S.	(9 000,00 \$)		Transfert compte ES
2025-05-30	Frais financier	(1,25 \$)		Frais pour chèques
2025-05-30	Frais financier	(5,95 \$)		Forfait mensuel
2025-06-02	Ristourne	1,88 \$		
	Total R/D	(135,32 \$)		
2025-06-10	Solde		1 214,04 \$	
Compte épargne stable (sécurité routière)				
Date	Description	Montant	Solde	Explications
2025-05-07	Solde		3 007,51 \$	
2025-05-08	Virement OP	9 000,00 \$		
2025-05-30	Intérêts	7,90 \$		
	Total R/D	9 007,90 \$		
2025-06-10			12 015,41 \$	

Remarque :

Le solde du compte du projet "sécurité routière" est un approximation de ce poste de dépense.

Résolution pour dépense à approuver

Registre des entreprises
PV

39 remboursement de Hugues
130 Junie Lecoq

Modifications au compte et façons de faire

Adresse pour virement interac

hbeaudoin@sillery.conseilquartier.quebec

À faire

Avoir une adresse pour la présidente, le secrétaire et le trésorier.

RÉSOLUTION 25-CA-25

SUR UNE PROPOSITION de M^{me} Mary Shee **DUMENT APPUYÉE** par M. Julien Roy, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'autoriser un paiement de 130,00 \$ à M^{me} Junie Lecoq pour la rédaction du procès-verbal du 11 juin 2025 et 39,00 \$ pour rembourser M. Hugues Beaudoin par rapport au registre des entreprises.

9. Divers

Aucun élément n'a été abordé dans ce point.

10. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION de M^{me} Mary Shee **DUMENT APPUYÉE** par tout le monde, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de lever la séance à 22 h 04.

La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mardi 10 septembre 2025.

M^{me} Janet Drury
Présidente

M. Luc Trépanier
Secrétaire

Les résolutions entérinées dans ce PV, 06 :

1. 25-CA-23,
2. 25-CA-24,
3. 25-CA-25.

Les cartes utilisées dans ce PV proviennent toutes de la carte numérique de la Ville de Québec

C:\Backup (nouveau)\1-Conseil de Quartier de Sillery\PV du CQS 2025\6 PV-CQS 2025-06-10 (2).docx

Café-terrasse - Maison Smith (2012, chemin Saint-Louis)

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur une partie du lot numéro 6 100 086 du cadastre du Québec, R.C.A.3V.Q. 393

Activité de participation publique

Consultation publique et demande d'opinion au conseil de quartier

Date et heure

10 juin 2025, à 19 h

Lieu

Centre communautaire Noël-Brulart, salle 213

1229, avenue du Chanoine-Morel

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Présentation du déroulement de la demande d'opinion.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation, prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
5. Mention que la fiche synthèse, présentant le projet de modification réglementaire, est disponible en ligne.
6. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
7. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
8. Période de questions et commentaires du public.
9. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
10. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

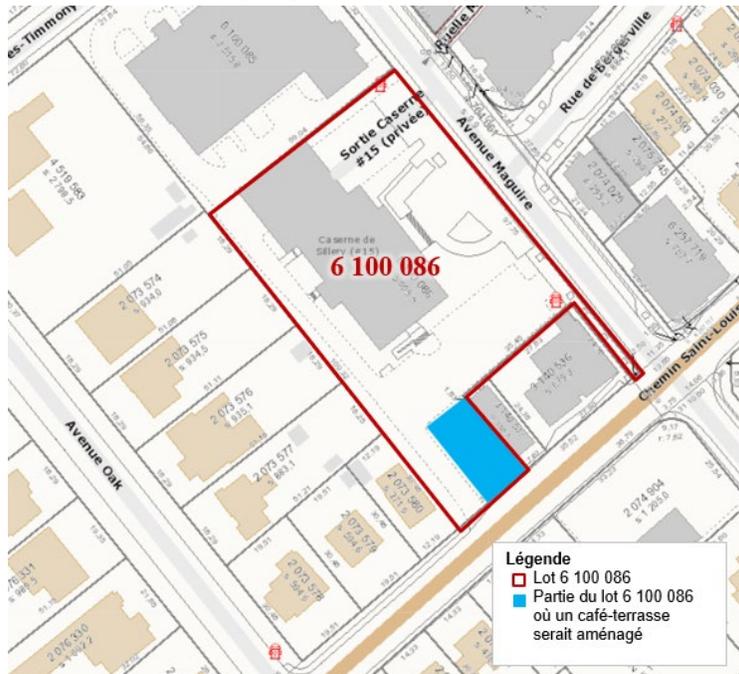
Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, quartier de Sillery, lot 6 100 086, appartenant à la Ville de Québec, 1441, avenue Maguire. Le lot visé est adjacent à la Maison Smith située au 2012, chemin Saint-Louis.

Description du projet et principales modifications



Modifications règlementaires

L'objectif de cet exercice est de conserver le café-terrasse, qui est apprécié de la clientèle. Il est proposé d'autoriser l'utilisation temporaire d'un café-terrasse sur le lot voisin de la Maison Smith située au 2012, chemin Saint-Louis (lot numéro 6 100 086) pour une période de cinq ans, sous réserve du respect des normes suivantes :

1. Le café-terrasse peut être situé en cour latérale, même lorsqu'un usage de la classe Habitation est autorisé sur le lot et sur un lot contigu.
2. Il est situé sur une surface végétalisée ou composée d'un matériau dur et non granulaire, tel qu'une tuile de béton, un bloc de pierre de même qu'une planche de bois ou de plastique recyclé;
3. L'espace qu'il occupe n'a pas à être clos;
4. Les normes de l'article de 544 relatif à un café-terrasse s'appliquent.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur la plateforme de participation publique

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=932>

Participation

Membre du conseil municipal

- Maude Mercier-Larouche, conseillère du district électoral de Saint-Louis-Sillery

Personne-ressource de la Ville

- Vanessa Dionne, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale
- Marie-Claude Bergeron, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier

- Janet Drury, présidente
- Julie Roy, vice-président
- Luc Trépanier, secrétaire
- Hugues Beaudoin, trésorier
- Anna Cividino, administratrice
- Mary Shee, administratrice
- Patrick Lamontagne, administrateur

Participation

66 personnes, dont 7 administrateurs du conseil de quartier et 7 citoyens en ligne

Recommandation du conseil de quartier

Le Conseil de quartier de Sillery recommande au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge **d'adopter** le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur une partie du lot numéro 6 100 086 du cadastre du Québec, R.C.A.3V.Q. 393 avec la modification suivante :

- Exiger l'aménagement du café-terrasse sur une surface végétalisée, comme présentement, ne pas offrir le choix d'être aménagé sur une surface composée d'un matériau dur comme une tuile de béton ou un plancher de bois.
- S'assurer que cet espace vert, qui est un lieu de rassemblement apprécié par les citoyens, reste la propriété de la Ville et évaluer la possibilité de l'attribuer à un zonage de parc ou récréotouristique.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	0	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme.
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme.
C.	7	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière.
Abstention	0	
TOTAL	7	

Questions et commentaires du public

Entretien de l'espace

- Le nouveau directeur de la SDC Maguire appuie la modification permettant à la Maison Smith de conserver sa terrasse. Il propose de mentionner dans la proposition qui sera responsable de l'entretien de cet espace.
 - **Réponse de la Ville** : On précise que cette disposition pourrait plutôt être incluse dans l'entente signée avec la Ville pour l'utilisation d'une partie de son terrain.
 - **Réponse du promoteur** : Le terrain est présentement entretenu par la Maison Smith qui l'occupe à la suite d'une entente avec la Ville; il est prévu de continuer de l'opérer dans les mêmes conditions.

Maintien d'une terrasse sur gazon

- Deux personnes demandent des précisions concernant le type de terrasse qui sera aménagée, est-ce que ce sera sur une surface dure? Est-ce que sera laissé à la discrétion du commerçant? Une personne propose qu'elle reste sur gazon pur préserver l'espace vert.
 - **Réponse de la Ville** : Il est précisé que la réglementation actuelle exige que les cafés-terrasses doivent être aménagés sur une surface dure et qu'elles doivent être clôturées. Après analyse, la présente modification vise à permettre à la Maison Smith de conserver sa terrasse dans son état actuel : de permettre son aménagement sur gazon, afin de préserver l'espace vert, et de ne pas obliger à ce que l'espace soit clos, étant donné qu'on ne sert pas de boissons alcoolisées et que le terrain est bien délimité par la surface gazonnée.
 - **Réponse du promoteur** : On précise que l'espace n'est pas clôturé. Il n'y a pas de service aux tables et les tables et chaises ne sont pas utilisées exclusivement par les clients de la Mison Smith, les gens peuvent les utiliser comme un espace public durant et en dehors des heures d'opération du café. Il est prévu de continuer ce type d'utilisation.

Questions et commentaires des administrateurs du conseil de quartier

Maintien d'une terrasse sur gazon

- On propose de garder la terrasse sur gazon pour préserver cet espace vert dans le quartier. Le fait que l'autorisation est temporaire pour une période de 5 ans est apprécié, mais on se demande si cela n'est pas inéquitable par rapport à d'autres commerces qui doivent faire une demande annuelle de permis pour opérer une terrasse. On souhaiterait également qu'on s'assure que ce terrain reste la propriété de la Ville et qu'on évalue la possibilité de l'attribuer à un zonage de parc ou récréotouristique.
 - **Réponse de la Ville** : On précise qu'un commerce qui souhaite opérer un café-terrasse sur le domaine public doit demander un permis annuel. Dans le cas présent, la Maison Smith ne peut pas faire une telle demande de permis, car l'usage café-terrasse n'est pas permis sur ce lot (qui, même s'il appartient à la Ville, est situé sur le domaine privé, et non pas sur un trottoir ou une place publique). C'est pour cela qu'il est proposé d'autoriser, dans la

- règlementation, l'aménagement d'un café-terrasse pour une durée maximale de 5 ans.
- **Réponse du promoteur** : Le représentant de la Maison Smith confirme que la terrasse sera maintenue sur gazon et qu'elle demeurera ouverte à une utilisation publique.

Nombre d'interventions

7 interventions, dont le représentant de la Maison Smith et 4 membres du conseil de quartier.

Réalisation du rapport

Date

16 juin 2025

Rédigé par

M^{me} Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Approuvé par

M^{me} Janet Drury, présidente du conseil de quartier de Sillery